

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03795

Numéro SIREN : 888 077 112

Nom ou dénomination : CAPITAL ADN

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 7084

CAPITAL ADN
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €
Siège social : 1 Bis Quartier Expert Sud - 33720 CERONS
RCS BORDEAUX 888 077 112

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le trente juin,
à quinze heures,

Les associés de la société CAPITAL ADN, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, divisé en TROIS MILLE (3.000) actions de DIX EUROS (10 €) chacune, se sont réunis 52 Cours du Chapeau Rouge - 33000 BORDEAUX, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents à l'assemblée.

Monsieur Nicolas RIVIERE préside la séance en sa qualité Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent TROIS MILLE (3.000) actions sur les TROIS MILLE (3.000) actions composant le capital de la Société.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ; la feuille de présence à l'Assemblée ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport de gestion, le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- [...] ;
- Nomination de Monsieur Corentin HAUTECOEUR en qualité de Directeur Général de la Société ;
- Questions diverses.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 avant de donner lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur général de la Société :

Monsieur Corentin HAUTECOEUR

Né le 29 mars 1977 à VERSAILLES (78)

De nationalité française

Demeurant 8 rue de Laseppe – 33000 BORDEAUX

Monsieur Corentin HAUTECOEUR exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Corentin HAUTECOEUR a fait savoir par avance qu'il acceptait lesdites fonctions, n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Certifié conforme à l'original
A Bordeaux, le 30 juin 2023

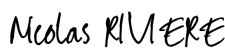
Monsieur Nicolas RIVIERE

Président

Monsieur Corentin HAUTECOEUR

Signature précédée de la mention « *Bon pour
acceptation des fonctions Directeur général* »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général

DocuSigned by:

F30A8D88906B4D5...

DocuSigned by:

CE063E1100844FE...